

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'AMIANTE
CANADA

SESSION
SPÉCIALE

À une session spéciale du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale de Comté de l'Amiante, tenue lundi le 21 février 2005, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minutes, à laquelle sont présents :

FÉVRIER 21

Monsieur le Maire
Messieurs les conseillers

Jean Binette
1- Jean-Claude Brochu
2- Marc-Antoine Chatelois
3- Roger Rivard
5- Isabelle Roberge
6- Gilles Desloges

Absent :

4- Richard Gagné

Sous la présidence du maire, monsieur Jean Binette.
Madame Francine Rochon, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Que le maire, M. Jean Binette, explique le règlement no. 82-2005 amendant le règlement de zonage numéro R-5-90 de l'ancienne municipalité du Village de Beaulac afin de remplacer le secteur de zone RA 14 par le nouveau secteur de zone RC 3 ainsi que les conséquences de son adoption.

Que le maire entende les personnes et organismes qui désirent s'exprimer concernant le règlement et réponde à leurs questions.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

05-02-1897

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu
appuyé par : M. Marc-Antoine Chatelois
Que l'assemblée soit levée à 19 heures 20 minutes.

Adopté unanimement.

Francine Rochon, directrice générale

Jean Binette, maire

